RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Annule et remplace le précédent

FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ORGANISATION DE MIEL VERT 2027

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 25 novembre 2026 à 12:00

Commune du Tampon
Service Commande publique
256 Rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX
RÉUNION
Tél : 0262578678

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	FOURNITURES ET PRESTATION DE SERVICES POUR L'ORGANISATION DE MIEL VERT 2027
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	27
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Uniquement pour les lots n°25 à 27
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec uniquement pour le lot 20
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite fortement recommandée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
5.2 - Présentation des variantes 9
5.3 - Visites sur site 10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
6.1 - Transmission électronique 10
6.2 - Transmission sous support papier 12
7 - Examen des candidatures et des offres 12
7.1 - Sélection des candidatures 12
7.2 - Attribution des marchés 13
7.3 - Suite à donner à la consultation 20
8 - Renseignements complémentaires 21
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 21
8.2 - Procédures de recours 21

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ORGANISATION DE MIEL VERT 2027

Miel Vert 2027 se déroulera **du vendredi 08 janvier** au **dimanche 17 janvier 2027**.

Lieu d'exécution : La Plaine des Cafres

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 27 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Impression de 2 bâches
02	Location de 4 chapiteaux 12 X 12 mètres
03	Location de 1 chapiteau 10 X 10 mètres et 2 chapiteaux 5 X 5 mètres
04	Location de 7 modulaires
05	Réalisation de 1 200 laissez-passer
06	400 fleurs coupées au détail - Bouquets élection Miss Mamie Réunion
07	38 trophées récompensant les concours
08	Habillage arrière de 8 Floribus et 2 Floriana
09	Location de matériels de sonorisation, d'éclairage, de backline & effets
10	Location et mise en place de vélums décoratifs
11	Location d'une scène traditionnelle et structures scéniques
12	Location d'une ligne 100 volts
13	Ateliers culinaires
14	Impression de 15 000 brochures
15	Impression 700 affiches 59.4 × 84.10 cm sur toute l'île
16	Impression 100 affiches grand format hors territoire du Tampon
17	Collage 600 affiches 59.4 × 84.10 cm sur tout l'île
18	Impression de 17000 invitations à souche
19	Impression de 12 affiches 4x3m
20	Prestations de gardiennage et sécurité

Lot(s)	Désignation
21	Animateur(trice) déambulant dans les rues et espaces public
22	Animateur(trice) pour le gymnase
23	Collage affiches 4 x3
24	Programmation artistique animation de rue
25	Soirée humour
26	Soirée Reggae
27	Artiste de renommée nationale ou internationale en tête d'affiche

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79954000-6	Services d'organisation de fêtes

Lot(s)	Code principal	Description
01	79823000-9	Services d'impression et de livraison
02	45223800-4	Assemblage et montage de structures préfabriquées
03	45223800-4	Assemblage et montage de structures préfabriquées
04	44211100-3	Bâtiments modulaires préfabriqués
05	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
06	03121200-7	Fleurs coupées
07	39298700-4	Trophées
08	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
09	32342410-9	Matériel de sonorisation
10	45223800-4	Assemblage et montage de structures préfabriquées
11	45223800-4	Assemblage et montage de structures préfabriquées
12	31321000-2	Lignes électriques
13	79823000-9	Services d'organisation d'événements
14	79823000-9	Services d'impression et de livraison
15	79823000-9	Services d'impression et de livraison
16	79823000-9	Services d'impression et de livraison
17	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
18	79823000-9	Services d'impression et de livraison
Lot(s)	Code principal	Description
19	79823000-9	Services d'impression et de livraison
20	79713000-5	Services de gardiennage

21	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
22	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
23	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
24	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
25	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
26	79954000-6	Services d'organisation de fêtes
27	79954000-6	Services d'organisation de fêtes

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Une seule variante libre est autorisée uniquement pour les lots 25 à 27.
Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).
Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R.2151-8 à R.2151-11 du Code de la Commande Publique, une offre comportant une seule variante. La variante ne peut porter que sur la programmation artistique

La réponse à la solution de base est obligatoire.
Aucune variante ne sera admise pour les autres lots.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social (uniquement pour le lot n°20) à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des

demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Les DC1 et DC2
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le formulaire de déclaration sur l'honneur (DC1)
- Le formulaire de lettre de candidature (DC2)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot
- Le cadre de mémoire technique par lot
- La décomposition du prix global et forfaitaire pour le lot 20
- Contrat de cession type de spectacle.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats, il est disponible à l'adresse électronique suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Les entreprises récentes signaleront l'impossibilité de produire ces derniers en indiquant la date de création, fourniront un extrait K'Bis ou la déclaration auprès du centre de formalités des entreprises et justifieront de leur capacité financière et professionnelle par tout moyen (titres, expérience professionnelle du dirigeant et du personnel...)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des principales prestations effectuées au cours indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Pour le lot 20 Prestations de gardiennage et sécurité Le justificatif d'autorisation d'exercice de la société, en cours de validité ; - Pour les dirigeants / gérants : La copie de la décision d'agrément en cours de validité Un justificatif d'identité Un justificatif de l'aptitude professionnelle

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Pour le lot 20 : Le candidat doit justifier d'une référence portant sur un évènement de plus de 10 000 personnes sur 1 journée ou 1 soirée, en fournissant une attestation de bonne exécution signée par le donneur d'ordre précisant l'intitulé de la prestation ainsi que la jauge de visiteurs. A défaut de satisfaire à cette capacité minimale requise, la candidature sera rejetée

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
Pièces de l'offre : Un projet d'accord - cadre comprenant impérativement les pièces suivantes sous peine d'irrégularité :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes **pour chacun des lots**
Pour le lot 20 : Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF) au format pdf et une version tableur (Excel, open office…)
-Pour les lots Le cadre de mémoire technique (document type joint au dossier de consultation à compléter) Attention : - *Le cadre de mémoire technique complété par le candidat constitue sa proposition technique* ***contractuelle.*** - Afin de comparer les offres sur une même base, chaque candidat doit obligatoirement fournir les informations sollicitées dans ce document. - *L'attention des candidats est attirée sur le fait que la réponse à chaque question du document est* ***obligatoire sous peine d'irrégularité.*** - *Le renvoi à des annexes est POSSIBLE à condition qu'il soit clairement identifié dans l'encart prévu à cet effet. Dans le cas contraire, le document ne sera pas pris en compte.* - *Les limitations de pages indiquées pour les items* ***sont impératives. Toute information contenue au-delà de la 4ème page ne sera pas prise en considération dans l'analyse des offres.*** *Le cadre de mémoire technique et ses annexes devront être produits en format* ***A4 recto****, en utilisant des* **polices classiques** *(Arial ou Times New Roman)* ***de taille 11 minimum****.*
-Pour les lots 2, 3, 4 et 12 : le descriptif technique
-Pour le lot 07 : fournir un modèle au format papier ou numérique de chaque trophée
-Pour les lots 2, 3 et 10 : la certification M2

Les signatures ne sont pas requises au stade de la remise de l'offre mais fortement recommandées.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Visites sur site

Pour l'exécution des prestations des **lots n° 10, 11 et 13** une visite sur site est **fortement recommandée**. Elle doit permettre aux candidats d'apprécier par eux-mêmes l'ensemble des contraintes matérielles, techniques et d'accès relatives au site. Les soumissionnaires ne pourront en aucun cas se prévaloir d'une méconnaissance des lieux pour réclamer une indemnité ou solliciter une modification financière de leur offre.

Pour le lot n°10

Deux créneaux de visite sont organisés au choix des candidats :

- **Date 1 :** Le lundi 16 novembre 2026 de 14 h 00 à 15H00
- **Date 2 :** Le vendredi 20 novembre 2026 de 14 h 00 à 15H00

Pour le lot n°11

Deux créneaux de visite sont organisés au choix des candidats :

- **Date 1 :** Le lundi 16 novembre 2026 de 10 h 00 à 11H00
- **Date 2 :** Le vendredi 20 novembre 2026 de 10 h 00 à 11H00

Pour le lot n°13

Deux créneaux de visite sont organisés au choix des candidats :

- **Date 1 :** Le lundi 16 novembre 2026 de 15 h 00 à 16H00
- **Date 2 :** Le vendredi 20 novembre 2026 de 15 h 00 à 16H00

Lieu de rendez-vous : Site de Miel Vert

Modalités d'organisation :

Les candidats souhaitant participer à l'une de ces sessions doivent confirmer leur présence au moins *24* heures avant la date retenue, par courriel aux adresses suivantes : vincent.vitry@mairie-tampon.fr, gladys.pothin@mairie-tampon.fr, en précisant l'identité et les coordonnées des représentants désignés.

Aucune autre date de visite ne sera organisée, quel que soit le motif invoqué par les candidats.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Les documents relatifs à la candidature et à l'offre doivent être transmis **OBLIGATOIREMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE**.

La transmission des documents par voie électronique devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info/ avant la date et heure limites de réception des offres.

Nous vous invitons à effectuer un test de configuration de votre poste (via le profil d'acheteur) avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+04:00) Réunion, Abu Dhabi, Muscat. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
COMMUNE DU TAMPON
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
256 Rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX
RÉUNION

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles (DOC, XLS, PDF, ZIP, JPG).

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Mercredi 25 novembre 2026 à 12:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans le délai indiqué dans le courrier qui leur sera transmis.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
La non production dans le délai imparti des documents justificatifs, compléments ou explications requis par l'acheteur entraînera le rejet de la candidature et le choix de l'offre classée immédiatement après celle écartée après mise en œuvre de la même procédure de vérification et ce, autant de fois que nécessaire tant qu'il subsiste des candidatures recevables et des offres régulières, appropriées et acceptables.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la collectivité se réserve le droit de régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 08, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 23

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Délai d'exécution	20.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Prix des prestations (70%)
Ce critère sera noté sur 70 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 70

Valeur Technique (20%)
La valeur technique de l'offre notée sur 20 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour les lots n°02, 03 et 04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Prix des prestations (60%)
Ce critère sera noté sur 60 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 60

Valeur Technique (30%)
La valeur technique de l'offre notée sur 30 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique
Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	80.0
2-Délai d'exécution	10.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Prix des prestations (80%)
Ce critère sera noté sur 80 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 80

Valeur Technique (10%)
La valeur technique de l'offre notée sur 10 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour les lots n°6 et 7

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	90.0
2-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Prix des prestations (90%)
Ce critère sera noté sur 90 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 90

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°9

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1-1 Moyens humains affectés au marché	10
1-2 Moyens matériels affectés au marché	30
1-3 Méthodologie d'exécution des prestations	10
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Valeur Technique (50%)
La valeur technique de l'offre notée sur 50 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Prix des prestations (40%)
Ce critère sera noté sur 40 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 40

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°10

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2-1 Moyens humains affectés au marché	15
2-2 Moyens matériels affectés au marché	15
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Prix des prestations (60%)
Ce critère sera noté sur 60 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 60

Valeur Technique (30%)
La valeur technique de l'offre notée sur 30 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°11

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1-1 Moyens humains affectés au marché	15
1-2 Moyens matériels affectés au marché	35
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Valeur Technique (50%)
La valeur technique de l'offre notée sur 50 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Prix des prestations (40%)
Ce critère sera noté sur 40 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 40

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°12

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2-1 Moyens humains affectés au marché	5
2-2 Performance et adéquation du matériel proposé	10
2-3 Organisation de l'installation et intégration sur site	10
2-4 Logistique, réactivité et gestion des pannes	10
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Prix des prestations (55%)
Ce critère sera noté sur 55 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 55

Valeur Technique (35%)
La valeur technique de l'offre notée sur 35 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°13

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1-1 Moyens humains affectés au marché	15
1-2 Méthodologie organisationnelle	35
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Valeur Technique (50%)
La valeur technique de l'offre notée sur 50 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Prix des prestations (40%)
Ce critère sera noté sur 40 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 40

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°20

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	35.0
2-1 Moyens humains et organisation	10
2-2 Matériels et sécurisation opérationnelles	10
2-3 Gestion des incidents	15
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Prix des prestations (60%)
Ce critère sera noté sur 60 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 60

Valeur Technique (35%)
La valeur technique de l'offre notée sur 35 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Performances en matière de protection de l'environnement (5%)
Ce critère sera noté sur 5 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour les lots n°21 à 22

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2-1 Méthodologie d'animation	20
2-2 Expérience	10
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Prix des prestations (60%)
Ce critère sera noté sur 60 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 60

Valeur Technique (30%)
La valeur technique de l'offre notée sur 30 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°24

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1-1 Diversité de la programmation et originalité des animations	30
1-2 Expérience	20
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Valeur Technique (50%)
La valeur technique de l'offre notée sur 50 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Prix des prestations (40%)
Ce critère sera noté sur 40 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 40

Performances en matière de protection de l'environnement (10%)
Ce critère sera noté sur 10 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°25

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55.0
1-1 Notoriété	20
1-2 Expériences scéniques	15
1-3 Envergure de scènes déjà réalisées	10
1-4 Cohérence avec le thème de la soirée	5
1-5 Proposition d'un nom de soirée	5
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Valeur Technique (55%)
La valeur technique de l'offre notée sur 55 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Prix des prestations (40%)
Ce critère sera noté sur 40 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 40

Performances en matière de protection de l'environnement (5%)
Ce critère sera noté sur 5 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°26

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55.0
1-1 Mixité intergénérationnelle	15
1-2 Notoriété des artistes	20
1-3 Expériences scéniques et performance live	15
1-4 Cohérence et « universalisme »	5
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Valeur Technique (55%)
La valeur technique de l'offre notée sur 55 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Prix des prestations (40%)
Ce critère sera noté sur 40 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 40

Performances en matière de protection de l'environnement (5%)
Ce critère sera noté sur 5 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°27

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55.0
1-1 Notoriété	25
1-2 Dynamisme et déroulé du spectacle	15
1-2 Nombre de spectacles / concert réalises en 2026	15
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Valeur Technique (55%)
La valeur technique de l'offre notée sur 55 sera appréciée sur la base du cadre de mémoire technique

Prix des prestations (40%)
Ce critère sera noté sur 40 selon la formule suivante :
Note du candidat = (prix moins disant / prix du candidat X) x 40

Performances en matière de protection de l'environnement (5%)
Ce critère sera noté sur 5 et apprécié au regard des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du mémoire technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, la collectivité se réserve le droit de négocier avec les candidats si elle le juge nécessaire sur tous les éléments du cahier des charges notamment sur les points suivants :
*le montant de l'offre,
*le délai,
*la valeur technique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti sera indiqué dans le courrier qui leur sera transmis par le pouvoir adjudicateur.

IMPORTANT :
Conformément aux articles L2152-7 et R2152-7 du Code de la commande publique, l'offre la mieux classée est retenue.
Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai fixé dans le courrier (s'il ne l'a pas fait lors de la remise de l'offre), à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, les documents suivants :
- Conformément à l'article D.8222-5-1° du code du travail, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243.15 du Code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois (à produire tous les six mois et ce jusqu'à la fin de l'exécution du marché).

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, il pourra être appliqué une pénalité. Son montant sera égal à 10 % du montant du contrat sans pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L 8224-1, L 8224-2 et L 8224-5 du code de travail.
- les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (ou toutes pièce équivalente exigible dans le pays d'origine pour les candidats non nationaux ou si un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, une déclaration sous serment ou solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays).

Si le candidat retenu ne peut fournir les attestations et certificats précités dans le délai fixé, son offre est rejetée par le pouvoir adjudicateur qui demande alors au candidat suivant, dans le classement des offres, de produire les mêmes documents.

IMPORTANT :
Conformément aux articles L2152-7 et R2152-7 du Code de la commande publique, l'offre la mieux classée est retenue.
Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai fixé dans le courrier (s'il ne l'a pas fait lors de la remise de l'offre), à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, les documents suivants :
- Conformément à l'article D.8222-5-1° du code du travail, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue

à l'article L.243.15 du Code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois (à produire tous les six mois et ce jusqu'à la fin de l'exécution du marché). En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, il pourra être appliqué une pénalité. Son montant sera égal à 10 % du montant du contrat sans pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L 8224-1, L 8224-2 et L 8224-5 du code de travail.
- les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (ou toutes pièce équivalente exigible dans le pays d'origine pour les candidats non nationaux ou si un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, une déclaration sous serment ou solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays).
Si le candidat retenu ne peut fournir les attestations et certificats précités dans le délai fixé, son offre est rejetée par le pouvoir adjudicateur qui demande alors au candidat suivant, dansle classement des offres, de produire les mêmes documents.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
97404 ST DENIS CEDEX CS 61107

Tél : 0262924360
Télécopie : 0262924362
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
97404 ST DENIS CEDEX CS 61107

Tél : 0262924360
Télécopie : 0262924362
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
97404 ST DENIS CEDEX CS 61107

Tél : 0262924360
Télécopie : 0262924362
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr